Communauté de Communes
FREYMING-MERLEBACH

Dossier d'autorisation d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif

Cadre réservé au S.P.A.N.C

Commune_____

Date du premier contrôle __ / __ / __

Date du second contrôle __ / __ / __

DOSSIER D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

*

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1. DEMANDEUR

Nom et Prénom

Adresse

Code postal-Commune

Téléphone

Nom du propriétaire
(si différent du demandeur)

1.2. PROJET

Adresse de l'immeuble

Code postal-Commune

Section et Numéro de cadastre du projet

Certificat d'urbanisme N°…… délivré le __ __/ __ __ / __ __

Permis de construire N°…….. déposé le __ __/ __ __ / __ __

Communauté de Communes
FREYMING-MERLEBACH

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PROJET

2.1. LOCAUX DESSERVIS

Construction neuve

Transformation / rénovation

Lotissement, son nom:

Autres locaux- nature:

Résidence principale

Résidence secondaire

Nombre de logements desservis par l'installation d'assainissement non collectif……..
Nombre de pièces principales par logement (nombre de chambres +2)…….
Nombre d'usagers permanents par logement……..

2.2. TERRAIN

Surface totale en m²…….
Surface construite en m²…….
Surface disponible pour l'assainissement en m²…….
Nature de cette surface disponible (pelouse, friche, culture, arbres,…)
…….

Topographie : pente de …… cm par mètre

2.3. EAUX SOUTERRAINES

Présence d'une nappe d'eau souterraine à moins de 1 mètre de profondeur
Oui Non
Présence d'un captage (source ou forage) d'eau à proximité des ouvrages
Oui Non

Si oui

Est-il destiné à la consommation d'eau potable?
Oui Non
Est il situé dans un rayon de moins de 35 mètres du système de d'assainissement ?
Oui Non
Est-il situé dans un rayon de moins de 100 mètres du système d'assainissement ?
Oui Non

2.4. EAUX PLUVIALES

Préciser la destination des eaux pluviales:……
……
……
……
……
……
……

Rappel: le rejet des eaux pluviales vers l'installation d'assainissement non collectif est interdit

Communauté de Communes
FREYMING-MERLEBACH

3. CARACTERISTIQUES DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3.1. PRETRAITEMENT

Equipements	**Matériau**	**Capacité en litres**
Bac séparateur de graisse	…….	……
Fosse toutes eaux	…….	……
Fosse toutes eaux avec préfiltre intégré	…….	……
Préfiltre décolloïdeur	…….	……
Fosse septique	…….	……
Regards et station de relevage	**Hauteur en cm**	**Capacité en litres**
Station de relevage avec pompe	…….	……

3.2. EPURATION DES EAUX USEES

Dispositif assurant l'épuration et l'évacuation des effluents par le sol en place

Longueur en mètres	**Largeur en mètres**	**Profondeur en mètres**
Tranchées d'épandage	…….	……
Nombre :	…….	……
Lit d'épandage	…….	……

Dispositif assurant l'épuration des effluents par sol reconstitué et leur évacuation par le sol en place

Longueur en mètres	**Largeur en mètres**	**Hauteur de matériaux en mètres**
Lit filtrant vertical non Drainé	…….	……
Tertre d'infiltration	…….	……

Dispositif assurant l'épuration par sol reconstitué avant rejet vers le milieu superficiel

Longueur en mètres	Largeur en mètres	Hauteur de matériaux en mètres
Lit filtrant drainé	…….	……
A flux vertical	…….	……
A flux horizontal	…….	……
Tertre drainé	…….	……
Lit à massif de zéolithes	…….	……

Autres dispositifs (dérogatoire)

	Matériau	Capacité en litres
Filtre bactérien percolateur	…….	……
Filière compacte	…….	……
Autre (fosse chimique- fosse d'accumulation)	…….	……

3.2. MODE D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES (uniquement lorsque l'évacuation des effluents traités n'est pas possible par le sol en place)

Rappel *: quel que soit le mode de rejet, une autorisation de rejet des eaux traitées est nécessaire*

Lieu de rejet des eaux traitées	Document à produire
❑Fossé, canalisation ou cours d'eau communal	❑Autorisation du Maire : annexe 1
❑Fossé ou canalisation de route nationale	❑Autorisation de la DDE : permission de voirie à demander en Mairie
❑Fossé ou canalisation de route départementale	❑Demande d'autorisation de voirie relative au domaine public routier départemental

Rappel : *le rejet par puits d'infiltration, puisard, puits perdu… est accepté uniquement après* dérogation préfectorale

4. PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR EN 3 EXEMPLAIRES

Un exemplaire de l'étude pédologique préalable à l'implantation du dispositif d'assainissement non collectif.

Communauté de Communes
FREYMING-MERLEBACH

Remarque : Cette étude obligatoire représente pour le propriétaire un investissement bénéfique permettant de garantir la fiabilité du système d'assainissement retenu

Un plan de situation de l'immeuble permettant de localiser la parcelle d'accueil de la construction avec indication des points d'eau destinés à la consommation dans un rayon de 100 mètres.

Un plan de masse représentant le système d'assainissement non collectif par rapport à la construction.

Un plan de la parcelle détaillant l'installation d'assainissement non collectif avec indication des longueurs, niveaux, et pentes rendant compte:

- de l'emplacement des différents éléments de l'installation, des canalisations et le cas échéant des conduites de rejet,
- des circuits distincts,
  - des eaux pluviales
  - des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères),
  - des conduites de ventilation
- de l'emplacement éventuel de diverses servitudes (droits de passage, etc…)
-

Un profil en long de la filière d'assainissement non collectif et de l'habitation

Le montant de la redevance correspondant au contrôle administratif de la conception de votre installation d'assainissement non collectif vous sera demandé par les services de la trésorerie de Freyming-Merlebach.

Important : *« Les servitudes de droit privé ne sont pas opposables au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, sauf si l'information a été notifiée clairement dans le dossier dès le dépôt du projet ».*

Date et signature du demandeur

Observations, date et signature du Maire de la commune